

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

A la SFA - 247, Rue St Jacques 75005 PARIS

► CONVOQUES (par ordre alphabétique) :

Alain ALEXANDRE	Chargé de mission CEJIB & Cour de cassation Région Ile de France	A
Nicolas BUAL	Trésorier - Membre élu - région Ile de France	P
Claude BUCHER	Membre élu – région Alsace	A
Jean-Christol CHARAVEL	Membre élu – région Auvergne Rhône Alpes	A
Michèle CHAZAL	2 ^e Vice-présidente adjointe – Chargée de mission Conseil des présidents de région	P
Philippe COMBES	Membre élu – région Occitanie	P
Gérard COULOMBEL	Membre élu – région Alsace	P
Marie Françoise CUIGNET	Membre élue – région Hauts de France	P
Thérèse DEMANGE	Secrétaire adjointe du CNEAF – région Hauts de France	A
François-Xavier DÉSSERT	1 ^{er} Vice-président adjoint – région Nouvelle Aquitaine	P
Jean-François DESNOS	Membre élu – région Ouest	A
Jean-Louis D'ESPARBES	Membre élu – région Occitanie	A
Jean-Marc DHOUILLY	Chargé de mission “statuts, R.I. et site internet” – membre honoraire	P
Véronique DROIN	Membre élue – région Auvergne Rhône Alpes	A
Claude DRUCKÉ	Membre élu – région Hauts de France	A
Pascal FABRE	Membre élu - Individuel	A
Yann GUILLOT	Membre élu – région Ouest	P
Michel JEMMING	Président de la section « judiciaires » du CNEAF	P
Claude LE BIGOT	Membre élu - région Ile de France	P
Jean-Jacques LIEN	Trésorier adjoint du CNEAF	P
Hervé LOMON	Membre élu – région Hauts de France	A
Francis LONGUEPEE	Membre élu – région Ile de France	P
Antoine MARTIN-RIVIERE	Membre élu – région Ouest	P
Pascal MEIGNEN	Chargé de mission TRNTJ – Président animateur région Ouest	P
Cristiana MILEA	Membre élue – région Ile de France	P
Céline PETREAU	Présidente animatrice région Nouvelle Aquitaine	A
Frédéric POKRYWKA	Président animateur région Alsace	P
Philippe RIVOIRARD	Membre élu – région Ile de France	P
Sophie SOULIER	Présidente animatrice région Hauts de France	P
El Hassane SQUALLI	Chargé de mission suppléant revue Experts – région Ile de France	P
Jacques SUTTER	Président animateur région Occitanie	A
Chahrazad TOMA-VA STRA	Présidente de la section des Experts conseils du CNEAF	P
Huguette VERNAY	Secrétaire générale du CNEAF	P
Philippe WITT	Présidente animatrice région Auvergne Rhône Alpes	P
Philippe WITT	Président CNEAF - Membre élu – région Occitanie	P

Convoqués : 34 - Présents : 22 (Présents P - Absents A)

Françoise RIEU Coordinatrice nationale du CNEAF (salariée) P

► **QUORUM :**

Le quorum doit être de 1/3 sur 32 membres du CA élus et chargés de missions actifs (honoraires non comptabilisés),
soit 11 membres (présents + pouvoirs).

► **POUVOIRS :** 12 pouvoirs donnés

De Alain ALEXANDRE à Philippe WITT
De Claude BUCHER à Philippe WITT
De Jean-Christol CHARAVEL à Huguette VERNAY
De Philippe COMBES à Philippe WITT
De Thérèse DEMANGE à Huguette VERNAY
De Jean-François DESNOS à Pascal MEIGNEN
De Jean-Louis D'ESPARBES à Philippe WITT
De Véronique DROIN à Huguette VERNAY
De Pascal FABRE à Philippe WITT
De Hervé LOMON à Sophie SOULIER
De Céline PETREAU à François-Xavier DESERT
De Jacques SUTTER à Philippe WITT

22 présents actifs + 12 pouvoirs = 34 personnes présentes ou représentées : le quorum est atteint.

● **Approbation du procès-verbal du conseil du 03 Février 2023**

Communiqué aux membres du CA le 28 Février 2023 par e-mail
Pas d'observation sur ce PV

► **Approuvé à l'unanimité**

● **CNEAF et CREA :**

- **Membres du CNEAF, répartition par CREA, adhésions, démissions, honorariat - Récapitulatif année 2023, au 31/12/2023 :**

Ile de France : 57 membres dont 3 radiations et 2 inscriptions
Radiations : Henri BIDOT / Jean-Michel REYMOND / Philippe RICHARD
Inscriptions : Thierry BASSET, Jérôme LEROY

Hauts de France : 43 membres dont 1 radiation et 1 inscription
Radiations : Thierry BILLON
Inscriptions : Jean-Philippe AUGUSTO

Grand-Est : 11 membres dont 0 radiation et 0 inscription
Radiations : /
Inscriptions : /

Auvergne Rhône Alpes : 22 membres dont 0 radiation et 2 adhésions
Radiations :
Inscriptions : Claude PASCAL / Pascal PARMANTIER

Occitanie : 25 membres dont 8 radiations et 1 adhésion
Radiations : Philippe ALBINET / Philippe BERGES / François BODARD / Michel CELLIER / Alain ESCRIVA / Christophe GERBAIL / Jean-Pierre MAVIEL / Frédéric SAFFAR
Inscriptions : Charles-Louis ALIBERT-SENS

Collège National des Experts Architectes Français

C/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT JACQUES 75005 PARIS
: 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

Nouvelle Aquitaine : 12 membres dont 0 radiation et 0 adhésion

Radiations : /
Inscriptions : /

Ouest : 32 membres dont 3 radiations et 6 adhésions

Radiations : Jean-Christophe BERNARD / Jean-Claude LE LAY / Véronique PHILIPPE-SENAND

Inscriptions : Marc CHENAIS / Thomas DUPONT DE THY / Dominique VIGNAULT / Katia HERVOUET / Brice LOUKAKOU / Juilen GUILLOT

Individuels : 19 membres dont 2 radiations et 1 adhésion

Radiations : Laurence ACHARD / Jean-Marie ROUVRAY

Inscriptions : Louis MARIANI

Honorariat : pas de demande

TOTAL 221 membres dont 17 radiations et 13 adhésions, 8 membres honoraires.

Récapitulatif adhérents par région, honoraires compris :

Région	2023					2022
	Judiciaires	Conseils	Honoraires / Honneur	TOTAL	Dont stagiaires	Total
Ile de France	50	3	4	57	1	56
Hauts de France	32	7	4	43	3	43
Grand-Est	8	3	0	11	1	11
Auvergne-Rhône-Alpes	20	2	0	22	1	20
Occitanie	19	6	0	25	4	31
Nouvelle Aquitaine	11	1	0	12	1	12
Ouest	28	4	0	32	3	29
Individuels	16	3	0	19	0	20
TOTAL	184	29	8	221	14	222

➤ Bilan adhésions / radiations : -1 membre en 2023 par rapport à 2022.

- Tableaux liste des membres à transmettre par les CNEAF au CNEAF, cotisation, tarifs préférentiels :

Rappel du mode de fonctionnement :

Les tableaux de membres des CNEAF sont établis sur le modèle général transmis par le CNEAF

Les CNEAF sollicitent dès début janvier les cotisations auprès de leurs adhérents

La part nationale de la cotisation est reversée au CNEAF 10 jours avant la date de l'Assemblée Générale fixée chaque année avant le 31 mars (cf art. 1.6 Cotisations du Règlement Intérieur).

Après cette date, le CNEAF effectue les relances auprès des adhérents, qui ont jusqu'au 20 juin pour s'en acquitter, pour les retardataires et les nouveaux candidats.

Si cotisation non réglée à cette date, le membre est radié, et n'apparaît plus sur le listing du site du CNEAF.

Les présidents des régions préviennent le CNEAF qui en informe officiellement le membre.

La liste des membres au 20 juin fixe ceux qui pourront bénéficier de ces tarifs préférentiels jusqu'à la fin de l'année.

Le 30 Novembre une liste définitive est transmise par les CNEAF au CNEAF, avec les inscrits après le 20 juin.

Entre 20 juin et 30 Novembre : pas de cotisation nationale à régler, la part régionale est à l'appréciation des CNEAF.

Pas de tarif préférentiel sur les tables rondes et congrès pour ceux inscrits après le 20 juin

Le renouvellement du CA l'année suivante est établi sur la base de la liste du 30 Novembre.

Comptabilisation des démissions sur l'année suivante pour les départs en cours d'année (cotisations payées à l'année)

Collège National des Experts Architectes Français

C/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT JACQUES 75005 PARIS

: 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

- **EVENEMENTS, ACTIONS DE FORMATION**

- **Congrès 2023 à METZ :**

Récapitulatif :

Beaucoup d'imprévus avant le congrès (défection d'intervenants, difficulté à trouver des exposants,...)

Beaucoup de retours positifs des intervenants et des exposants présents, très satisfaits des échanges

Retours du conseiller référendaire Cour de Cassation : souhaite avoir des retours d'expérience dans sa direction

Le congrès a suscité des demandes de parrainage de la part des nouveaux experts présents

Nouvelles pistes de réflexion : AQC en plein bouleversement aujourd'hui

Le CSTB considère le congrès du CNEAF comme une tribune pour ses études

Des portes se sont ouvertes à l'occasion de ces rencontres

- **TRNTJ :**

Nombre de personnes présentes sur 2023 : 229 dont 53 payants

Coût de revient pour le CNEAF à ce jour par personne présente : 42 €, gratuit pour les membres.

Pour mémoire, les TRNTJ sont actuellement gratuites, sauf non membres, y compris en cas de location de salle.

Il est envisagé de solliciter une participation symbolique des membres du CNEAF aux TRNTJ, pour couvrir les frais.

Certains experts attirent l'attention sur le risque de présence moins nombreuse en cas de formation payante, et rappellent que les cotisations doivent permettre un retour envers les membres.

Il est rappelé que les tarifs des TRNTJ et congrès sont aujourd'hui moins élevés qu'en 2014, et qu'il est nécessaire que les cotisations paient les charges fixes du CNEAF.

Une proposition sera formulée ultérieurement aux membres du CA et mise au vote.

Transmission du chargé de mission actuel Pascal MEIGNEN au duo Nicolas BUAL et Yann CHERRIER, du fait de la lourdeur de la tâche, à l'occasion du prochain mandat.

Les experts remercient vivement Pascal MEIGNEN pour la très grande qualité des Tables Rondes mises en place sur la durée de son mandat, tant au niveau des sujets, très intéressants et variés, que des intervenants, toujours de haute compétence.

- **Formations catalogue :**

Pour mémoire, les formations sont ouvertes à tous les professionnels intéressés par l'expertise construction (pas uniquement les architectes, mais aussi artisans, ingénieurs,...).

CIV 1 : pour dépôt de candidature auprès du TJ
Tarif 2J : 1250 € repas compris, 1050 € pour les membres

ADM 1 : pour dépôt de candidature auprès du TA
Tarif 2J : 1250 € repas compris, 1050 € pour les membres

Conseil 1 : pour expertise conseil, en complément, ou non, de l'expertise judiciaire
Tarif 1J : 650 € pour les non membres 500 € pour les membres

Ouverture des formations à partir de 8 participants (exceptionnellement un peu moins)

La dernière formation en 2023 a accueilli 16 participants, sans difficulté.

Pour 2023 :

- CIV1 :** 12 participants (Paris)
Bilan + 8.000 €
- ADM 1 :** 11 participants (Paris)
Bilan + 5.002 €
- Conseil :** 7 participants (délocalisée à METZ)
Bilan : non communiqué
- CIV 1 :** 16 participants (Paris)
Entrées 19.600 €, bilan reste à établir

TOTAL 2023 : 46 experts formés.
Recettes brutes 50.850 €, bilan à finaliser.

• **DEMARCHES FINALISEES & EN COURS :**

○ **Prochaines réunions bureau / CA :**

Prochain bureau 29 janvier en visioconférence.
Prochain CA 16 Février en présentiel

Les dates sont à confirmer avec la date définitive de l'AG, envisagée le 22 Mars 2024 (au lieu du 29 mars, veille du week-end de Pâques). Disponibilité des salles et rétroplanning à vérifier.

○ **Mise à disposition des locaux de la SFA et TRNTJ :**

Salle pour AG + TRNTJ le 22 mars (AG matin + TRNTJ après midi), à confirmer avec les disponibilités de la SFA.

La SFA nous met à disposition ses locaux pour les TRNTJ, sous réserve d'utilisation stricte du matériel informatique et de projection par le personnel salarié de la SFA.

Pour ce faire, il est convenu que le CNEAF rémunérera le personnel technique de la SFA (1 personne) sur l'après- midi, avec une heure supplémentaire par rapport à son contrat habituel, pour clôture de la table ronde.

○ **Adhésion du CNEAF au CNCEJ :**

Adhésion au CNCEJ

Le CA du CNCEJ a eu lieu le 15 Novembre dernier, en présence de François-Xavier DESERT qui en est membre.

La proposition d'adhésion des membres experts judiciaires du CNEAF au CNCEJ a été présentée par Daniel MOULLI, et voté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Le vote aura lieu ensuite en AG le 20 décembre prochain.

Michel JEMMING rappelle que l'idée de l'adhésion, évoquée il y a de nombreuses années, sans aboutir, est revenue au congrès du CNEAF à Chambéry. Un travail de 2 ans a été nécessaire pour arriver à ce but.

Annie VERIER et François LUDÉS, Présidents successifs du CNCEJ, ont œuvré dans ce sens, pour l'aboutissement de cette démarche. Le CNEAF les en remercie.

○ **Relations partenaires :**

Subventions annuelles au CNEAF :

16.000 € sollicités auprès du CNOA (8.000 € versés pour 2022 sur la même demande).

15.500 € reçus de la part de la MAF

Des conventions de partenariat sont en cours de rédaction entre le CNEAF et ces organismes. Elles permettront de définir les actions attendues / réalisées en regard de ces subventions.

Collège National des Experts Architectes Français

C/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT JACQUES 75005 PARIS

: 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

○ Qualiopi :

L'audit de surveillance après certification QUALIOPi a eu lieu le 16/10/2023 à la SFA.

Sur la base de ce qui a été initié précédemment, il s'agit d'un contrôle d'indicateurs relatif aux procédures :

- Montrer les documents mis en place pour répondre à ces demandes pour chaque formation.
- Conformité analysée (résultat analyse valide / non valide / non-conformité mineure ou majeure)
- Si + de x non-conformités majeures > référencement mis en cause

2 non conformités majeures répertoriées, à corriger, l'ont été la semaine suivante :

- Accessibilité : absence de mentions sur ce point
- Traitement des observations des participants, des formateurs, des financeurs, à valider.

La vérification de certification est validée.

Un expert propose que, pour obtenir l'attestation de formation, chaque membre réponde au préalable à un questionnaire, pour satisfaire aux exigences de la certification (la CEACAP procède ainsi).

Il est nécessaire de s'astreindre aux procédures. Ces informations seront relayées aux formateurs.

Renouvellement de la certification prévu dans 18 mois.

Congrès : ce poste n'a pas été étudié ni vérifié par le contrôleur. En principe, nécessité de retours + QCM de satisfaction. Risque d'observations par les organismes de prise en charge des formations FIFPL (pour libéraux) et OPCO (pour salariés).

○ Abonnement BATIPEDIA Premium :

Suite aux démarches engagées par Pascal MEIGNEN et Huguette VERNAY auprès du CSTB, et au courrier envoyé à son président et au directeur des éditions, un rendez-vous a eu lieu en juillet 2023 à leur siège (P. MEIGNEN et H. VERNAY présents). Une nouvelle proposition a été faite pour 2024 avec :

- De 50 à 100 abonnés : tarif 463 € HT / an
- Au-delà de 100 abonnés : tarif 411 € HT / an

Avec possibilité de facturation individuelle permettant de récupérer la TVA.

Pour mémoire, abonnement individuel tarif public : 1.339 € HT.

Le BATIPEDIA Premium est le seul à proposer les archives des DTU sur la période de garantie décennale.

Les experts ont été sollicités sur cette base, à ce jour 84 ont répondu favorablement, les sollicitations se poursuivent pour tenter d'atteindre le nombre de 100 abonnés. L'abonnement sera effectif début 2024, date à préciser.

Les informations sur la suite de la démarche seront transmises dès la liste définitive arrêtée, et le retour du CSTB.

A NOTER : nécessité de transmettre son SIRET à chaque président de région pour finaliser la liste.

○ Représentations du CNEAF en 2023 :

- UNSFA : présence de Nicolas BUAL aux vœux le 25/01/2023
- Revue Experts : présence de Claude BUCHER à l'AG le 22/03/2023
- AQC : /

● Elections au CA :

Ces éléments n'ont pas été évoqués lors du CA par faute de temps.

Le bureau informe les membres du CA des dispositions concernant les élections.

Les élections pour renouvellement par 1/3 du CA auront lieu par vote dématérialisé conformément aux années précédentes via la société Ilôt Formation, à partir du 01/02/2023 à 10H jusqu'au 22/02/2023 à 18H.

Un appel à candidatures sera lancé le 02/01/2024.

Un mail sera envoyé aux votants pour les informer de la procédure.

11 membres sortants seront à renouveler :

- Nicolas BUAL
- Jean-Christophe CHARAVEL
- Philippe COMBES
- Thérèse DEMANGE
- Jean-Jacques LIEN
- Hervé LOMON
- Céline PETREAU
- Philippe RIVOIRARD
- El Hassane SQUALLI
- Chahrazad TOMA-VASTRA
- Philippe WITT

Les membres sortants peuvent représenter leur candidature (pas de limite dans le temps au renouvellement des membres élus).

Pour mémoire : les élections nationales ont lieu 1 fois par an en début d'année.

Lorsqu'un membre démissionne ou devient président / présidente, il/elle libère une place de représentant au CA.

Un membre du CREA concerné peut se présenter pour le remplacer.

● POINT SUR LA TRESORERIE :

Nicolas BUAL, trésorier, nous informe des éléments suivants :

Les comptes font apparaître un solde de 238.000 € par rapport à 242.000 € l'année dernière à la même date. Déficit de 8.000 € sur le congrès 2023.

La question du fonctionnement financier du CNEAF doit être analysée plus précisément tant au niveau des dépenses que des recettes, et débattue. Les déficits, récurrents à des degrés différents depuis 2019, doivent être évités au maximum (voir sur ce sujet le courrier du CREA Ile de France en « questions diverses » en fin de PV, et les éléments de réponse apportés). Un rendez-vous sera pris avec le comptable pour approfondir la question, les causes du déficit, et envisager des solutions.

● CALENDRIER PREVISIONNEL 2024 :

Le calendrier prévisionnel est joint en Annexes.

Des démarches ont d'ores et déjà eu lieu pour pré-réservation des salles par Françoise RIEU, coordinatrice nationale, sur la base de ce calendrier.

○ Appel à cotisation 2024 :

L'appel à cotisation 2024 de la part nationale sera lancé le 2 Janvier 2024 par le trésorier du CNEAF aux présidents animateurs des CREA, qui le relaieront à leurs membres avec demande de la part régionale.

Le montant de la cotisation (part nationale) est celui voté en AG 2023, soit, pour mémoire :

- Cotisations normales CNEAF, membre actif**220,00 €**
- Cotisations réduites Membre honoraire, 10% de la cotisation**20,00 €**
- Stagiaire ayant suivi la formation à l'expertise du CNEAF, la 1ère année**120,00 €**

○ Prochaines élections au CA :

- Mardi 2 Janvier : Appel à candidature pour renouvellement annuel d'1/3 des membres
- Vendredi 26 Janvier : Clôture de la réception des candidatures
- Jeudi 1 Février : Envoi des listes de candidatures et consignes de vote. Ouverture des élections
- Jeudi 22 Février : Clôture des élections (18H)
- Vendredi 23 Février : Fin du dépouillement

Collège National des Experts Architectes Français

C/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT JACQUES 75005 PARIS
: 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

Les résultats seront annoncés lors de l'AG fin mars.

○ Prochain CA :

Date : Vendredi 16 Février

Lieu : au FIAP 30, rue Cabanis à PARIS 14^{ème}.

○ Assemblée générale :

Date arrêtée : Vendredi 22 Mars

Proposée dans un premier temps le Vendredi 29 mars, cette date la veille du week-end de Pâques a été remise en cause du fait du risque d'absences des membres.

La date a été confirmée après calage du planning depuis le début de l'année, après le CA.

Lieu : à la SFA à PARIS, sous réserve de disponibilité des locaux.

○ Formations catalogue, TRNTJ et Congrès :

Mercredi 14 – Jeudi 15 Février : **Civile 1** – Jean-Jacques LIEN - Françoise RIEU – Alain ALEXANDRE
Lieu : Hôtel HOR – 160 rue Lafayette 75010 PARIS

Vendredi 16 Février : Lieu : FIAP 30 Rue Cabanis 75014 PARIS
9h00-12h15 : CA
14h00-18h00 : **181^{ème} TRNTJ**

Jeudi 21 Mars : **Conseil 1** – Chahrazad TOMA-VAISTRA et Jean-Jacques LIEN
Lieu : Hôtel HOR – 160 rue Lafayette 75010 PARIS

Vendredi 22 Mars : Lieu : SFA 247 Rue St Jacques 75010 PARIS
9h00-12h15 : AGO
14h00-18h00 : **182^{ème} TRNTJ**

Mercredi 5 Jeudi 6 Juin : **Administrative 1** - François-Xavier DESERT et Michèle CHAZAL
Lieu : LYON (*salle à confirmer*)

Vendredi 7 Juin Lieu : LYON (*salle à confirmer*)
9h00-12h15 : Bureau
14h00-18h00 : **183^{ème} TRNTJ**

Jeudi 3 - Vendredi 4 Octobre : **Congrès national CNEAF à LILLE au « Nouveau Siècle »**

Samedi 5 Octobre : Visites post congrès pour tous

Mercredi 27 Jeudi 28 Novembre : **Civile 1** – Jean-Jacques LIEN - Françoise RIEU – Alain ALEXANDRE
Lieu : Hôtel HOR – 160 rue Lafayette 75010 PARIS

Vendredi 29 Novembre : Lieu : SFA 248, rue St Jacques 75005 PARIS
9h00-12h15 : Conseil d'administration
14h00-18h00 : **184^{ème} TRNTJ**

Une date de bureau reste à définir en septembre 2024 (le 6 ou le 13 ?), sur une journée à Paris.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Un courrier a été envoyé par mail au bureau du CNEAF, par le bureau du CREA Ile de France, le dimanche 19 Novembre, au sujet du déficit budgétaire du CNEAF en 2022, et du poste de coordinatrice nationale.

Ce courrier, joint en annexe, fait suite à la présentation du bilan financier du CNEAF par le trésorier, lors de l'assemblée générale en mars 2023.

Dans un premier temps, il est apporté des réponses factuelles aux points soulevés, puis sont évoquées les pistes de réflexion pour que le déficit constaté ne se reconduise pas sur les années suivantes.

- **Réponses factuelles – Poste de coordinatrice nationale :**

- **Sur la part du budget affecté au poste de coordinatrice nationale :**

Il est mentionné que le « tiers du budget annuel du CNEAF est affecté en tant que salaire rémunérant le poste de secrétaire nationale ».

> *Ce point est confirmé quant au montant du salaire + charges.
Il est précisé qu'il s'agit d'un poste de coordinatrice nationale.*

- **Sur l'impact financier de ce poste dans le budget du CNEAF :**

Il est mentionné que « l'impact de sa rémunération au regard des capacités financières du CNEAF n'a fait l'objet d'aucune discussion ».

> *Il est rappelé sur ce point les termes du PV du CA du 11 Février 2022, où la décision a été prise
qui mentionne page 8 :*

Mireille MOUSSY et Françoise RIEU quittent la salle pour le point suivant :
Philippe WITT, après avoir interrogé les membres du CA des échanges et engagements du Bureau, propose la reconduction du contrat de Mireille MOUSSY à Françoise RIEU.

➤ **Accepté à l'unanimité**

Francis LONGUEPEE, membre du CREA IdF, évoque la possibilité de reconsidérer ce point, si une erreur avait été commise lors de ce CA, faute de prise d'information suffisante.

- **Sur la nature du poste qu'occupait Mireille MOUSSY, avant Françoise RIEU :**

Il est mentionné : « Rappelons que le secrétariat administratif, poste antérieurement assuré par Mireille MOUSSY pendant un peu moins de dix ans, était un poste de coefficient employé, adapté aux besoins de fonctionnement du Collège. »

> *Il est rappelé sur ce point que Mireille MOUSSY a pris ses fonctions en Avril 2022 sur un poste de « secrétaire administrative » au coefficient 330, qui s'est vu modifié en poste de « coordinatrice nationale » en juillet 2013, sous la présidence de Michel Jemming.*

- **Sur la nature du poste qu'occupait Mireille MOUSSY, avant Françoise RIEU :**

Il est mentionné : « En guise de reconnaissance envers Mireille pour son engagement et son implication, il a été décidé de lui accorder pendant les derniers mois de sa carrière une augmentation substantielle de salaire. Mais cette augmentation allait inévitablement impacter négativement l'équilibre financier du collège.

Si cette modification n'allait s'appliquer pour Mireille que durant quelques mois, rien ne laissait présager que la personne qui allait prendre sa succession bénéficierait elle aussi de cet avantage exceptionnel »

> *Il est rappelé sur ce point que le coefficient d'emploi de Mireille MOUSSY a évolué de la manière suivante :*

- Coefficient 330 à l'embauche le 14/06/2012
- Coefficient 380 par avenant au contrat à partir du 01/11/2016
- Coefficient 460 à partir du 01/04/2019
- Fin de contrat fin mars 2022

de telle sorte que le coefficient 460 est appliqué depuis 3 ans à la date de sa fin de contrat.

- **Sur les besoins du CNEAF sur ce poste salarié :**

Il est mentionné : « Le CNEAF n'a ni le besoin, ni les moyens, d'un poste autre que celui d'un poste de secrétariat administratif (les tâches étant exécutées de manière bénévole par les régions) »

> *Il est rappelé sur ce point que le poste a été transformé en poste de coordinatrice nationale depuis juillet 2013. Les membres du bureau qui travaillent régulièrement avec elle attestent de la charge importante de travail du poste au-delà du secrétariat administratif, confirmée par la « Fiche de poste » jointe en Annexe détaillant ses missions.*

- **Sur les tâches réalisées :**

Il est mentionné : « Le contrat ne peut être remis en question, sauf à ajuster les heures en fonction des tâches qui sont, ou ne seront pas réalisées (ex : la mission d'intervention sur les congrès qui devra être décomptée) »

> *Dont acte, sur la non-remise en question du contrat.*

Sur les ajustements envisagés, il est rappelé que les missions affectées au congrès se divisent en 2 parties :

- *le suivi administratif de l'organisation du congrès : assuré par la coordinatrice nationale*
- *la fonction bénévole de « Chargé de missions Congrès » : assurée par un membre du bureau qui consiste à assister l'équipe organisatrice dans l'élaboration du congrès, grâce à l'expérience des précédents, et avec une vision de leur enchaînement / évolution.*

Lorsque Mireille MOUSSY était en poste, elle assurait le suivi administratif des congrès, et Françoise RIEU était « Chargée de missions Congrès ». Elles travaillaient de manière complémentaire sur cet événement annuel.

Françoise RIEU a cessé cette mission après le 52^{ème} congrès à Toulouse, en octobre 2022 (voir CR CA du 9/12/22).

A sa prise de poste de coordinatrice nationale, début mars 2022, elle a assuré le suivi administratif des congrès à la suite de Mireille MOUSSY, comme peuvent en attester les organisateurs des 52^{ème} et 53^{ème} congrès (à Toulouse puis Metz).

Il n'y a donc pas lieu de décompter la mission de suivi administratif dans le poste de coordinatrice nationale, bien effectuée.

La fonction de Chargé de mission Congrès est aujourd'hui vacante, elle a été proposée à Frédéric POKRYWKA qui doit confirmer pour validation définitive.

- **Sur la valeur du point :**

Il est mentionné : « Le contrat ne peut être remis en question, sauf [...] à régulariser la valeur du point sur la région de la personne actuellement en poste »

> La comptable responsable de l'établissement de la fiche de paie nous rappelle à ce sujet que la valeur du point à appliquer est celle du siège de l'association, ce qui est le cas actuellement.

- **Sur le coefficient à appliquer à ce poste :**

Il est mentionné : « doit être reconsidérée à l'avenir la rétribution du poste à sa valeur (coeff entre 250 et 300) »

> Il est rappelé que le contrat de Mireille MOUSSY a débuté en 2012 avec un coefficient de 330.

Le comptable avait exigé une remise à niveau de son contrat, dans la mesure où les tâches réellement effectuées s'avéraient relever d'un coefficient plus élevé, ce à quoi il a été procédé.

Par ailleurs, les Fiches Emploi Repères de la Branche Architecture qui interprète la convention collective des métiers de l'architecture prévoit, pour la fonction administrative, les niveaux suivants :

▪ **Assistant administratif :**

Accueil physique et téléphonique + secrétariat courant
> coefficient de 200 à 300

• **Secrétaire technique :**

Gestion de l'ensemble des dossiers techniques, leur suivi administratif et agenda
> coefficient de 260 à 360

• **Chargé d'administration :**

Administration et gestion, relations clients, communication, documentation
> coefficient de 380 à 480

Le poste actuel relève d'une fonction de Chargé d'administration avec un coefficient de 380 à 480.

Le coefficient appliqué de 460 relève d'une Catégorie 3 Niveau 2, avec « autonomie de travail sous contrôle ponctuel ». Voir extrait tableau convention collective en annexe.

- **Sur les frais de transport de la coordinatrice nationale :**

> Il est rappelé que le contrat de Mireille MOUSSY exigeait 2 jours de présence par semaine dans le bureau du CNEAF à Paris, alors domicilié au CROA Ile de France, aux Récollets.

Ce bureau ayant été supprimé au 31/12/2021, le contrat de Françoise RIEU prévoit sa fonction dans ses propres locaux, à Montpellier. Elles se déplace sur Paris 7 fois par an, dont 2 prises en charge par les formations qu'elle administre.

Les 5 déplacements par an, hôtel compris, s'avèrent moins onéreux que les déplacements 2 jours par semaine effectués préalablement par Mireille MOUSSY, depuis son lieu de résidence dans le Nord. La suppression du bureau à Paris a permis de faire une économie substantielle de 7000 € par an environ.

○ **Pistes de réflexions pour améliorer le bilan :**

La nécessité d'améliorer le bilan pour les années à venir fait consensus.

Le courrier du CREA IdF suggère de reconsidérer le poste de coordinatrice nationale à l'avenir. Toutefois, s'il devait revenir à un poste de secrétariat, l'ensemble des autres fonctions de la fiche de poste devraient être assurées par les membres du bureau, avec la nécessité de consacrer du temps de travail à cette tâche (par exemple 1 jour par semaine), ce qui ne paraît pas évident.

Paris, le 24 Novembre 2023

Le comptable du CNEAF va être sollicité afin d'obtenir une explication plus précise sur les différentes causes du déficit, et agir dessus.

Par ailleurs, il est également nécessaire d'agir sur les recettes, assurées par :

- **Les cotisations** : il est rappelé que la cotisation n'a pas augmenté depuis de nombreuses années (2013 ?), et a baissé en 2019, pour passer de 245 € à 200 €, les comptes étant bénéficiaires. Ce point pourra être reconsidéré lors de la prochaine réunion de bureau.
- **Les TRNTJ** : gratuites à ce jour pour les membres du CNEAF, mais déficitaires, il est envisagé de faire participer les inscrits pour équilibrer les comptes
- **Le congrès** : si le congrès annuel est une vitrine importante du CNEAF, ce sur quoi s'accordent tous les présents, cet événement reste difficile à équilibrer financièrement. Ce point n'est toutefois pas rédhibitoire dans la mesure où les bilans sont variables d'une année sur l'autre, sous réserve de bilan positif régulier venant réduire ou équilibrer les pertes.
La recherche d'exposants avec participation financière s'avère une partie importante du budget, à optimiser. Par ailleurs, le montant de l'inscription pourrait être réévalué dans la mesure où le FIFPL prend en charge une partie importante du montant.
Il est également envisagé d'assurer un congrès tous les 2 ans, au lieu de tous les ans.
- **Les formations catalogue** : elles assurent une part importante du financement du CNEAF (autour de 50.000 € / an). Il est envisagé de faire référencer le CNEAF comme organisme de formation du REFC'A, réseau pour la formation continue des architectes, qui sélectionne des formations de l'organisme partenaire, diffusées automatiquement sur le site national de l'Ordre des Architectes.
Ce afin d'assurer une diffusion de nos formations de manière élargie, auprès de tous les architectes de France.
A NOTER : la majorité des activités d'une association est non lucrative. Le montant des recettes générées par l'une de ses activités accessoires ne doit pas dépasser 73.518 € sur une année civile.
Les recettes des formations catalogue s'élevant actuellement autour de 50.000 €, il reste la possibilité d'augmenter cette activité à hauteur de 23.518 €.

La réflexion sera poursuivie lors des prochains bureaux et CA.

Le Conseil d'Administration s'est tenu ce jour en présentiel.

Tous les points mis à l'ordre du jour ont été abordés, sauf « Elections au CA » renseigné ci-dessus.
Le conseil d'administration est clos.
La séance commencée à 9H30 s'est terminée à 12H30.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Vendredi 16 Février 2024 - 9h00, au FIAP 30 Rue Cabanis 75014 PARIS

Le 15 Janvier 2024
La secrétaire générale
Huguette VERNAY

Destinataires :

Les membres du Conseil d'Administration
Les chargés de missions convoqués (cf liste p 1)

Collège National des Experts Architectes Français

C/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT JACQUES
: 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com



CALENDRIER PREVISIONNEL 2024 / REUNIONS, ACTIONS ET EVENEMENTS CNEAF

MOIS	DATE	OBJET	TEXTES de REFERENCES STATUTS CNEAF MAJ mars 2023 RI CNEAF MAJ decembre 2022	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS, OBSERVATIONS
------	------	-------	---	--

JANVIER				
	MARDI 2	APPEL A COTISATION PART NATIONALE 220,00€	Ref art 1.6 RI	APPEL A COTISATION, PREPARATION VOTE RENOUELEMENT PAR 1/3 CA, VŒUX, REUNION BUREAU, CONVOCATION CA 1/2-2024, COMPTA N-1 Montant de la cotisation voté en AGO 2023,(CR envoye en aout 2023 à TOUS les membres du CNEAF,) Appel envoyé par le trésorier du CNEAF aux présidents animateurs et présidentes animatrices de région qui le relaient à leurs membres + montant de leur part régionale. La cotisation doit être réglée par retour par chaque membre au trésorier du CREA, le montant global de la part nationale de chaque CREA est à renvoyer par le trésorier de chaque CREA au trésorier du CNEAF (virement de la somme + avis d'opération) AVEC le 1er état de la liste à jour de ses membres cotisants AU PLUS TARD 10 jours AVANT l'AGO. Le trésorier du CNEAF lance l'appel à cotisation (part nationale) aux membres inscrits en "INDIVIDUELS".
	MARDI 2	APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL PAR 1/3 DES MEMBRES DU CA (J0)	Ref art 2.1.1 RI	Envoi par @ à TOUS les CREA concernés par le renouvellement de leur(s) élu(s) ou un nouveau siège créé ; la liste et le nombre des membres à renouveler se fait à partir du nombre de membres des CREA à jour de leur cotisation de N-1 établi à partir des dernières listes transmises AU PLUS TARD le 30 NOVEMBRE de l'année précédente / Délai de 3 semaines donné pour recevoir les candidatures
	VENDREDI 12	ENVOI CONVOCATION AU BUREAU (1/3-2024) (ODJ + lien connexion) du 29.01.24	sans obligation	envoi par @ aux membres du BUREAU et éventuellement chargés de mission et/ou invités tels que désignés par les membres du BUREAU du CNEAF / ODJ transmis par Président et/ou Secrétaire générale à la coordination pour envoi aux membres BUREAU et Invités si besoin
	JEUDI 25	ENVOI CONVOCATION AU CA (1/2-2024) du 16.02.24	Ref art 2.2.1 B/ RI	15 jours AVANT la réunion de CA, envoi par @ aux membres du CA et éventuellement chargés de mission tels que désignés par les membres du BUREAU du CNEAF
SITE	VENDREDI 26	ENVOI ANNONCE 181e TRNTJ (et inscription) du 16.02.24		A DIFFUSER SUR LE BANDEAU DU SITE DU CNEAF, aux membres du CNEAF par régions, aux extérieurs, annonce sur LINKEDIN
SITE	VENDREDI 26	VŒUX DU PRESIDENT DU CNEAF		envoi par @ aux collégiens, partenaires et extérieurs AVEC L'ANNONCE DU 54E CONGRES A LILLE (annonce des dates, du lieu et programme prévisionnel en annexe)
SITE	VENDREDI 26	NEWSLETTER 1		
	VENDREDI 26	18h00 / CLOTURE DE LA RECEPTION DES CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL PAR 1/3 DU CA (J1)		PM / J1 = J0 + 24jours calendaires
	LUNDI 29	17h00 / BUREAU (1/3-2024) en visio	Ref art 3.1.2/ RI	VISIO / bilan des candidatures, prépa CA du 16.02.24 et de l'AG du 22.03.24 (élections BUREAU),

FEVRIER				
	JEUDI 1	ELECTIONS RENOUELEMENT ANNUEL PAR 1/3 DES MEMBRES DU CA : OUVERTURE PAR L'ENVOI DES LISTES DES CANDIDATURES et consignes de vote aux membres du CNEAF (J2)	Ref art 2.1.2 RI	CA (1/2-2024), RENOUELEMENT PAR 1/3 CA, CA 1/2-2024 TRNTJ, FORMATION, COMPTA N-1, PREPARATION AG CNEAF, GESTION DES FORMATIONS (J2) envoi par @ aux membres du CNEAF à jour de leur cotisation N-1 /

SITE	MERCREDI 14 et JEUDI 15	9h00 à 18h00/ FORMATION INITIALE A L'EXPERTISE ET LA PROCEDURE EXPERTALE EN JURIDICTION JUDICIAIRE (CIV1.1)		LIEU / PARIS Hotel HOR pré réservé - 12 à 18 participants MAXIMUM (COMPLET)
SITE	VENDREDI 16	9h00 à 12h15 / CA (1/2-2024)	Ref art 2.2 RI	LIEU / PARIS : ATTENTION ! SFA impossible => RDV FIAP PARIS Séminaires 30, rue CABANIS 75014 PARIS salle RIO2
SITE	VENDREDI 16	14h00 à 18h00 / 181e TRNTJ		LIEU / PARIS : ATTENTION ! SFA impossible => RDV FIAP PARIS Séminaires 30, rue CABANIS 75014 PARIS salle RIO2
	JEUDI 22	18h00 / CLOTURE DES ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT ANNUEL PAR 1/3 DU CA (J3)		PM / (J3) = J2 + 21 jours calendaires
	VENDREDI 23	18h00 / FIN DU DEPOUILLEMENT DES ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT ANNUEL PAR 1/3 DU CA (J4)		
	LUNDI 26	ENVOI CONVOCATION A L'AGO ANNUELLE DU CNEAF (J4) le Vendredi 22 mars 2024	Ref TITRE 4/ RI	(J4) : 21 jours AVANT (J5) l'AGO, envoi de l'ODJ + pouvoir par @ aux membres du CNEAF et invitation de tout nouvel inscrit (sans vote possible)
SITE	LUNDI 26	ENVOI ANNONCE 182e TRNTJ (et inscription) du 22.03.24		A DIFFUSER SUR LE BANDEAU DU SITE DU CNEAF, aux membres du CNEAF par régions, aux extérieurs, annonce sur LINKEDIN

MARS**RENOUVELLEMENT PAR 1/3 CA, FORMATION, AG, TRNTJ,**

	MARDI 12 au plus tard 18h00	1ER VIREMENT PAR LES CREA DE LA PART NATIONALE DE COTISATION + 1er état de la LISTE DE MEMBRES des CREA et INDIVIDUELS A JOUR de leur COTISATION 2024	Ref art 1.6 RI	10 jours au plus tard AVANT la date de l'AGO
--	--------------------------------	--	----------------	--

SITE	VENDREDI 22	NEWSLETTER 2		
SITE	JEUDI 21	9h00 à 18h00/ FORMATION INITIALE A L'EXPERTISE CONSEIL AMIABLE, DE PARTIES (CONSEIL1.1)		LIEU / PARIS Hotel HOR pré réservé - 8 participants MINIMUM / 12 participants MAXIMUM
SITE	VENDREDI 22	9h15 à 12h15 / AGO (J5)	Ref TITRE 4/ RI	LIEU / PARIS SFA réservé
SITE	VENDREDI 22	14h00 à 18h00 / 182e TRNTJ		LIEU / PARIS SFA réservé

AVRIL**ANNUAIRE**

SITE		MISE A JOUR 1 de l'annuaire CNEAF		avec le WEBMASTER du SITE / à partir des 1eres listes 2024 des CREA transmises au plus tard 10 jours AVANT l'AG du CNEAF
	Lundi 22.04 au Vendredi 10.05 inclus	FERMETURE DU CNEAF		Arrêt du téléphone & @ CNEAF

MAI**PREPARATION DELOCALISATION JUIN**

	VENDREDI 17	ENVOI CONVOCATION AU BUREAU (2/3-2024) (ODJ)	sans obligation	envoi par @ aux membres du BUREAU et éventuellement chargés de mission et/ou invités tels que désignés par les membres du BUREAU du CNEAF
SITE	VENDREDI 17	NEWSLETTER 3		

JUIN			DELOCALISATION FORMATION, BUREAU, TRNTJ, ANNUAIRE, LANCEMENT SITE INSCRIPTION CONGRES
SITE	MERCREDI 5 et JEUDI 6	9h00 à 18h00/ FORMATION INITIALE A L'EXPERTISE ET LA PROCEDURE EXPERTALE EN JURIDICION ADMINSITRATIVE (ADM1.1)	LIEU / LYON salle A CONFIRMER - 12 à 18 participants maximum
SITE	VENDREDI 7	9h00 à 12h15 / BUREAU (2/3-2024)	Ref art 3.1.2/ RI LIEU / LYON salle A CONFIRMER - 16 participants maximum
SITE	VENDREDI 7	14h00 à 18h00 / 183e TRNTJ	LIEU / LYON salle A CONFIRMER - 60 à 80 participants maximum
	JEUDI 20 au plus tard 18h00	2nd VIREMENT PAR LES CREA DE LA PART NATIONALE DE COTISATION + 2ème état de la LISTE DE MEMBRES des CREA et INDIVIDUELS A JOUR de leur COTISATION 2024	Ref art 1.2, 1.5, 1.6, TITRE 7 RI ARRET DES LISTES DE CREA, seules à déterminer les membres qui peuvent bénéficier des tarifs préférentiels CNEAF pour toutes les actions évènements de l'année
SITE		MISE A JOUR 2 POUR L'ANNEE de l'annuaire CNEAF	avec le WEBMASTER du SITE / à partir des listes des CREA transmises
SITE	LUNDI 24	OUVERTURE SITE INSCRIPTION 54e CONGRES A LILLE les 3 et 4 octobre 2024	Information de tous les collégiens A JOUR DE LEUR COTISATION 2024 + diffusion aux partenaires, à la presse, au CNOA, ...

FIN PREMIER SEMESTRE

DEBUT DEUXIEME SEMESTRE

JUILLET			BILAN 1er SEMESTRE (TRNTJ, FORMATIONS) COMPTA 1er SEMESTRE
SITE	VENDREDI 5	NEWSLETTER 4	

AOUT			SUIVI CONGRES (INSCRIPTIONS, EXPOSANTS, INTERVENANTS, ..)
	Jeudi 1er au V 23.08 inclus	FERMETURE DU CNEAF	Arrêt du téléphone & @ CNEAF

SEPTEMBRE			SUIVI CONGRES (INSCRIPTIONS, EXPOSANTS, INTERVENANTS, ..), BUREAU prépa
	LUNDI 2	54e CONGRES / point inscriptions et relance 1 CNEAF	le CNEAF par @ à tous les membres du CNEAF par les CREA + tous autres
SITE	VENDREDI 6	NEWSLETTER 5	
	VENDREDI 13	ENVOI CONVOCATION AU BUREAU (3/3-2024) (ODJ) sans obligation	le CNEAF par @ aux membres du BUREAU et éventuellement chargés de mission et/ou invités tels que désignés par les membres du BUREAU du CNEAF
	VENDREDI 20	54e CONGRES / point inscriptions et relance 2 CNEAF aux pdts régions	le CNEAF communique par @ à tous les présidents animateurs et présidentes animatrices qui relaient la relance auprès de leurs membres + tous autres par le CNEAF
	VENDREDI 27	54e CONGRES / clôture des inscriptions	possibilité de prendre des inscriptions SUR PLACE suivant les jauges définies et les inscriptions reçues. Paiement UNIQUEMENT PAR CHEQUE SUR PLACE dans ce cas

OCTOBRE			CONGRES (suivi jusqu'au jour J) + TOUTES DIFFUSIONS (facture, présence depuis le site) BILAN (règlements factures, bilan exposants / contributeurs et contributrices, vidéos, ...)
SITE	MERCREDI 2 AU PLUS TARD/ sous réserve	JOURNEE 9h00 à 17h00 / BUREAU (3/3 -2024) Ref art 3.1.2/ RI	LIEU / LILLE bilan 2024 avec préparation du CA 2/2-2024 (calendrier prévisionnel 2025, prévisions et orientations 2025)
SITE	JEUDI 3 et VENDREDI 4	54e CONGRES CNEAF	LILLE : salle du NOUVEAU SIECLE
SITE	SAMEDI 5	after 54e congrès	LILLE

NOVEMBRE			FORMATION, MAJ LISTES MEMBRES CREA, CA et TRNTJ
SITE	JEUDI 7	ENVOI ANNONCE 184e TRNTJ (et inscription) du 29.11.2024	A DIFFUSER SUR LE BANDEAU DU SITE DU CNEAF, aux membres du CNEAF par régions, aux extérieurs, annonce sur LINKEDIN
SITE	VENDREDI 8	NEWSLETTER 5	
	JEUDI 14	ENVOI CONVOCACTION CA (2/2-2024) du 29.11.24 Ref art 2.2.1 B/ RI	15 jours AVANT la réunion de CA, envoi par @ aux membres du CA et éventuellement chargés de mission tels que désignés par les membres du BUREAU du CNEAF
SITE	MERCREDI 27 et JEUDI 28	9h00 à 18h00/ FORMATION INITIALE A L'EXPERTISE ET LA PROCEDURE EXPERTALE EN JURIDICTION JUDICIAIRE (CIV1.2)	LIEU / PARIS Hotel HOR pré réservé - 12 à 18 participants maximum
SITE	VENDREDI 29	9h00 à 12h15 / CA (2/2-2024) Ref art 2.2 RI	LIEU / PARIS SFA réservé
SITE	VENDREDI 29	14h00 à 18h00 / 184e TRNTJ	LIEU / PARIS SFA réservé
	VENDREDI 29 au plus tard 18h00	3ème et dernier état de la LISTE DE MEMBRES des CREA et INDIVIDUELS A JOUR de leur COTISATION 2024 + nouveaux entrants (depuis le 20 JUIN, sans versement de cotisation -part nationale- , démissions, demande honorariats, acceptés pour 2025 Ref art 1.2, 1.5, 1.6, TITRE 7 RI	Arrêt du nombre d'adhérents au CNEAF pour 2024 (dont ceux qui ont réglé leur cotisation jusqu'au 20 juin et les nouveaux acceptés depuis le 20 JUIN qui n'ont pas versé de cotisation 2024 mais, en contre partie, n'ont pas droit depuis leur adhésion aux tarifs préférentiels pour les événements et autres actions de formation organisés par le CNEAF), préparation des membres 2025 à qui l'appel de cotisation 2025 (montant voté en AGO de mars 2024) sera envoyé dès début 2025 pour un règlement et un virement de la part nationale AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT L'AGO 2025

DECEMBRE			CLOTURE ANNEE N, PREPA N+1: Mois sans action ni évènement du CNEAF
SITE		MISE A JOUR 3 FINALE POUR L'ANNEE de l'annuaire CNEAF	avec le WEBMASTER du SITE / à partir des listes des CREA transmises
	du LUNDI 2 au VENDREDI 20	CLOTURE ANNUELLE CNEAF	le CNEAF procède à la CLOTURE DE L'ANNEE & à LA PREPARATION DE L'ANNE SUIVANTE ; la COMPTABILITE, la PREPARATION AUX ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL ANNUEL PAR 1/3 DU CA, AUX BILANS DES ACTIONS DE L'ANNEE en vue de la préparation de l'AGO de l'année suivante, au montage définitif et publication sur le site du calendrier prévisionnel 2025, à la préparation des dossiers des formations 2025, réservation des salles...)
	du VENDREDI 20 soir au V 3.01.2025 inclus	FERMETURE CNEAF	Arrêt du téléphone & @ CNEAF